Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260605-DE064CM05062026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	**29**	**29**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Date de convocation
29 mai 2026

Date d'affichage
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, M. BIHEL, Mme LE FOLL, Mme LE COTTON, Mme GREZARD, Mme DRUILLENEC, Mme CRENN, M. NOGE, Mme LOLLIERIC, M. COLLET, M. SAVINIEN (à partir de 19h15), M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, M. MONJARET, Mme EUZEN, M. BATARD, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme COCGUEN à M. YAHIA, Mme LOYER à Mme LE FOLL, M. STEPHAN à Mme BOTCAZOU, M. HATTON à M. BIHEL, Mme CHARNEAU à Mme CRENN, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h15) à M. LE LAY, M. CHEVALIER à M. BATARD.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et Mme GUILCHER.

Délibération n° 2026-064| ALSH – Convention avec les communes extérieures

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler la convention existante avec les communes partenaires, Grâces, Pabu, Plouisy et Saint-Agathon pour les enfants fréquentant l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH).

Il est proposé :

- Le maintien de la participation des communes extérieures à 27 € par enfant et par jour pour 2026 ;
- La mise en place d'une convention spécifique en cas d'accueil d'un enfant en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260605-DE064CM05062026-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission enfance, jeunesse et éducation réunie le 12 mai 2026,
Vu l'avis de la commission finances réunie le 18 mai 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement [s'est abstenu : M. LAQUERRE],

Approuve ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL

Mme GUILCHER